



## DELEGATION DE SIGNATURE

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 10,

Vu le décret n° 2015-1178 du 24 septembre 2015 modifié relatif à l'établissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris et notamment ses articles 14 et 14-1,

Vu la décision du ministère de la Culture en date du 11 mars 2021 confiant l'intérim des fonctions de directeur général de l'établissement public de la Cité de la musique – Philharmonie de Paris à Laurent Bayle, à compter du 31 mars 2021,

Vu la délégation donnée à Carole Aouay, Directrice de l'exploitation technique et logistique de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris,

Vu la délégation donnée à Rachid Ghallali, Directeur adjoint de l'exploitation technique et logistique de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris,

### DECIDE

#### ARTICLE 1

En l'absence ou empêchement de Carole Aouay, Directrice de l'exploitation technique et logistique, et de Rachid Ghallali, Directeur adjoint de l'exploitation technique et logistique, délégation est donnée à Stéphane Chappot, Chargé de gestion administrative et financière de l'exploitation technique et logistique, à l'effet de signer et de procéder au nom du Directeur général et dans le cadre des activités propres à l'exploitation du bâtiment :

- à la validation dans le système informatique budgétaire et comptable des engagements juridiques d'un montant inférieur à 15 000 euros.

Cette délégation prend effet le 31 mars 2021.

#### ARTICLE 2

La présente délégation sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la Culture et sur le site internet de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris.

Fait à Paris, le 31 mars 2021

Laurent Bayle

Original :           Agent Comptable  
Copie :             Bénéficiaire de la délégation

CITÉ DE LA MUSIQUE PHILHARMONIE DE PARIS

221, AVENUE JEAN JAURÉS 75935 PARIS CEDEX 19 | PHILHARMONIEDEPARIS.FR | 01 44 84 45 00  
SIRET 391 718 970 00026 | APE 9004Z | TVA IC : FR79391718970